

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMITÉ SYNDICAL DU S.I.V.E.D - NG**

Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets du centre ouest Var
Nouvelle Génération

| NOMBRE DE MEMBRES | | | |
|--|--|----------|-----------------------------------|
| Constituant l'Assemblée (titulaires et suppléants) | Pouvant prendre part à la délibération | Présents | Ayant pris part à la délibération |
| 58 | 29 | 15 | 15 |

| DATE DE LA CONVOCATION |
|------------------------|
| 20/04/2022 |

| DELIBERATION N° |
|-----------------|
| 09/27.04.2022 |

**L'an deux mille vingt-deux
et le 27 avril à 17h30**

Le Comité Syndical du S.I.V.E.D. NG (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération), régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans **LA SALLE DE LA MAISON DES SERVICES PUBLICS à BRIGNOLES** sous la présidence de **Monsieur Eric AUDIBERT**, Président.

Etaient présents :

| Collectivité | TITULAIRES | SUPPLEANT(E)S | Collectivité | TITULAIRES | SUPPLEANT(E)S |
|--------------|---|--|--------------|--|---------------|
| C.A.P.V. | M. AUDIBERT M. BONNET M. GROS M. GUIOL | Mme BERTIN PATOUX M. LAUMAILLER Mme RULLAN M. SIMONETTI | C.C.C.V. | M. LAIN M. PORTAL M. ROUX Mme VIORT | M. BERTORELLO |
| | | | C.C.P.V. | M. ROUSSELET | M. THOUROUDE |

OBJET DE LA DELIBÉRATION :

**AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 2021-04
GESTION DES DECHETS DE L'ENSEMBLE DES SITES
« Lot 3 : Transport des caissons et valorisation des inertes »**

Sur le rapport de Monsieur le Président EXPOSANT :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical n° 01-03/18.10.2021 du 18 octobre 2021 portant attribution du marché n°2021-04 lot n°3 « Transport et valorisation des inertes » à la société PASINI SAS - 421 Av. du Baron D. Larrey - 83210 LA FARLEDE,

CONSIDERANT qu'afin de faciliter et de sécuriser l'accès des usagers aux bennes des Espaces-triS, il est nécessaire de modifier la contenance des bennes sur l'Espace-triS d'Entrecasteaux et de Cotignac en installant un caisson inertes de 12m3 en lieu et place de celui de 15m3.

CONSIDERANT que pour mettre en œuvre cette solution, il convient de scinder et de renommer les prix du BPU référencés « Q1-1.1 et Q1-1.1 » de la façon suivante :

| Ref | Désignation | Unité | Taux de TVA | Prix unitaire € HT |
|----------|---|-------|-------------|--------------------|
| Q1-1.1-a | Mise à disposition des caissons, enlèvement et transport des inertess des caissons de 15m3 | tonne | 5,50% | 10,13 € |
| Q1-1.1-b | Mise à disposition des caissons, enlèvement et transport des inertess des caissons de 12 m3 | tonne | 5,50% | 12,66 € |

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 11 avril 2022,

Le Comité Syndical, après avoir délibéré

OUI l'exposé de Monsieur le Président et avoir pris connaissance des pièces du dossier,

DÉLIBÉRÉ à l'unanimité,

VALIDE la proposition d'avenant, scindant et renommant les prix du BPU, tel que décrit ci-dessus,.

CONSTATE la plus-value estimée à 0,6 % ,

DIT que le Budget Primitif 2022 sera établi en tenant compte de ces éléments,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 et tout acte afférent.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Éric AUDIBERT

